

*ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES*  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 94<sup>e</sup> SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION  
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 6 AVRIL 2023, PAR CONFÉRENCE WEB

APPROUVÉ LE 10 AOÛT 2023

**PROCÈS-VERBAL DE LA 94<sup>E</sup> SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 6 AVRIL 2023, PAR CONFÉRENCE WEB**

---

**PRÉSENTS**

Cyr, Manon		Ville de Chibougamau
Desgagnés, Claudine		Localité de Valcanton
Dubé, Réal	secrétaire	Ville de Matagami
Dubé, René	président	Ville de Matagami
Forgues, Daniel		Ville de Chapais
Lafrenière, Guy	2 <sup>e</sup> vice-président	Ville de Lebel-sur-Quévillon
Lebrun, Sébastien		Localité de Radisson
Lemoyne, Denis		Ville de Lebel-sur-Quévillon
Poirier, Alain	trésorier	Ville de Chibougamau

**ABSENTS**

Elliott, André		Localité de Villebois
Lessard, Isabelle	1 <sup>re</sup> vice-présidente	Ville de Chapais

**INVITÉS**

Boivin, Philippe		Directeur régional du MAMH
Houde, Normand		Représentant du député d'Ungava
Lessard-Légaré, Miriam Audrey		Représentante du député d'Ungava

**ÉGALEMENT PRÉSENTES**

Arseneault, Linda		Adjointe de direction
Brousseau, Marie-Claude		Directrice générale
Cloutier, Annie		Coordonnatrice à l'administration et aux finances
Gagnon, Cindy		Coordonnatrice des affaires juridiques
Payer, Annie		Directrice générale adjointe et directrice des affaires juridiques

**FORMANT QUORUM**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. René Dubé, président, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 10 h 58.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. René Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

**Sur proposition de M. Guy Lafrenière, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-04-06-01**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 93<sup>e</sup> séance régulière tenue le 9 février 2023
4. Administration et finances
  - 4.1 États financiers, chèques émis et salaires payés au 31 janvier et au 28 février 2023
  - 4.2 Fonds Eastmain - États financiers et chèques émis au 31 janvier et au 28 février 2023
  - 4.3 Correspondance
  - 4.4 Engagement exigé par le Barreau du Québec
  - 4.5 Provision pour mauvaises créances et radiation
  - 4.6 Répartition du Fonds Eastmain pour les années 2023 et 2024
5. Ressources humaines
  - 5.1 Mise à jour de la Politique de télétravail pour les professionnels de l'ARBJ
6. Programmes de soutien au développement
  - 6.1 PDC-088 – Calendrier des aînés – LSQ
  - 6.2 PDC-089 – Petit déjeuner santé – CHI
  - 6.3 PDC-090 – Une collation pour mettre d'aplomb les petits bedons – VIL
  - 6.4 PDC-092 – Formations sur le bien-être et l'artisanat – CHI-CHA
  - 6.5 PF-036 – 23<sup>e</sup> édition du Festival en août – CHI
  - 6.6 PF-037 – Fête nationale 2023 - LSQ
  - 6.7 PIEC-073 – Réaménagement de la cuisine – CHI
  - 6.8 PIEC-074 – Remplacement d'équipements désuets – CHI
  - 6.9 PSAE-023 – Concertation minière – REG
7. Divers
8. Questions du public
9. Prochaine séance
10. Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 93<sup>E</sup> SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 9 FÉVRIER 2023**

Le procès-verbal de la 93<sup>e</sup> séance régulière tenue le 9 février 2023 est déposé pour adoption.

**Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-04-06-02**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la 93<sup>e</sup> séance régulière tenue le 9 février 2023, avec la modification demandée, soit :

- À la page 93.8, à la résolution ARBJCA-2023-02-09-10, remplacer le montant inscrit de « 200 000 \$ » par « 102 752 \$ ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. **ADMINISTRATION ET FINANCES**

4.1. **ÉTATS FINANCIERS, CHÈQUES ÉMIS ET SALAIRES PAYÉS AU 31 JANVIER ET AU 28 FÉVRIER 2023**

Les états financiers, la liste des chèques émis et les salaires payés, au 31 janvier et au 28 février 2023, sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-04-06-03**

**D'ADOPTER** les états financiers, les chèques émis et les salaires payés au 31 janvier et au 28 février 2023, comme présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4.2. **FONDS EASTMAIN - ÉTATS FINANCIERS ET CHÈQUES ÉMIS AU 31 JANVIER ET AU 28 FÉVRIER 2023**

Les états financiers et la liste des chèques émis au 31 janvier et au 28 février 2023 du Fonds Eastmain sont déposés pour adoption.

Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-04-06-04**

**D'ADOPTER** les états financiers et les chèques émis au 31 janvier et au 28 février 2023 du Fonds Eastmain, comme présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4.3. **CORRESPONDANCE**

La correspondance du 3 février au 31 mars 2023 est déposée pour information.

4.4. **ENGAGEMENT EXIGÉ PAR LE BARREAU DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) a procédé à l'embauche de Me Cindy Gagnon, avocate, laquelle sera à l'emploi exclusif de l'organisme;

**CONSIDÉRANT QU'**aux termes du programme d'assurance du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec, un avocat à l'emploi exclusif de l'ARBJ peut, selon certaines exigences, être dispensé de souscrire au Fonds d'assurance et être exempté du paiement de la prime d'assurance;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour être dispensé de souscrire au Fonds d'assurance, un avocat doit fournir une résolution de son employeur attestant que celui-ci se porte garant, prend fait et cause et répond

financièrement des conséquences de toute erreur, faute ou omission commise par lui dans l'exercice de sa profession;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ARBJ entend respecter lesdites exigences requises pour que Me Cindy Gagnon, avocate, puisse bénéficier de la dispense au Fonds d'assurance et être exemptée du paiement de la prime d'assurance.

Sur proposition de M. Guy Lafrenière, dûment appuyée par M. Alain Poirier.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-04-06-05**

**D'AUTORISER** l'Administration régionale Baie-James à se porter garante, à prendre fait et cause et à répondre financièrement des conséquences de toute erreur, faute ou omission commise par Me Cindy Gagnon, avocate, dans l'exercice de sa profession;

**D'AUTORISER** la direction générale à poser tout geste ou signer tout document afférent à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James afin de lier l'organisme quant au présent engagement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4.5. PROVISION POUR MAUVAISES CRÉANCES ET RADIATION

**CONSIDÉRANT QUE** certains prêts comportent des risques élevés;

**CONSIDÉRANT QUE** toute créance dont la perception est incertaine doit faire l'objet d'une provision pour mauvaises créances;

**CONSIDÉRANT QUE** la provision a une incidence sur les états financiers et permet de mieux représenter la valeur des investissements;

**CONSIDÉRANT** la libération des faillis dans le dossier FAS-003.

Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-04-06-06**

**DE PROVISIONNER** 6 126,34 \$ à partir du Fonds Eastmain concernant le dossier SRE-031, pour l'exercice financier 2022-2023;

**DE RADIER** le solde du prêt accordé au promoteur dans le dossier FAS-003, soit 1 732,04 \$, à même le Fonds Eastmain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4.6. RÉPARTITION DU FONDS EASTMAIN POUR LES ANNÉES 2023 ET 2024

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-04-06-07**

**D'ABROGER** la résolution ARBJCA-2022-12-15-06.

**D'ADOPTER** la répartition du Fonds Eastmain telle que présentée, soit 30 % de l'enveloppe au fonds régional et 70 % de l'enveloppe au fonds local et ajustée selon le décret de population de 2023, et ce, pour les années 2023 et 2024.

**D'AUTORISER** la direction générale à poser tout geste ou signer tout document afférent à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. RESSOURCES HUMAINES**

**5.1. MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE TÉLÉTRAVAIL POUR LES PROFESSIONNELS DE L'ARBJ**

Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-04-06-08**

**D'ADOPTER** la mise à jour de la Politique de télétravail pour les professionnels de l'ARBJ, comme proposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. PROGRAMMES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT**

**6.1. PDC-088 – CALENDRIER DES AÎNÉS – LSQ**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** cette initiative promeut le vieillissement actif au moyen d'une gamme d'activités physiques, sociales et culturelles destinée aux aînés;

**CONSIDÉRANT QUE** cette programmation répond à la priorité 3 de la *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* qui est d'agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population.

Sur proposition de M. Sébastien Lebrun, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-04-06-09**

**D'ACCORDER** à la Ville de Lebel-sur-Quévillon une subvention maximale de 10 000 \$ pour la réalisation de son projet « Calendrier des aînés 2023 »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 6.2. PDC-089 – PETIT DÉJEUNER SANTÉ - CHI

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le fait d'offrir des déjeuners santé s'inscrit dans la priorité 3 de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, soit agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste à soutenir un besoin alimentaire pour les personnes en situation de vulnérabilité.

Sur proposition de M. Guy Lafrenière, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-04-06-10**

**D'ACCORDER** au Centre de formation professionnelle de la Baie-James une subvention maximale de 6 370 \$ pour la réalisation de son projet « Petits déjeuners santé - CHI »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 6.3. PDC-090 – UNE COLLATION POUR METTRE D'APLOMB LES PETITS BEDONS - VIL

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise à lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire pour les personnes en situation de vulnérabilité;

**CONSIDÉRANT QU'**il est primordial d'améliorer les conditions de vie des élèves en milieu scolaire.

Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-04-06-11**

**D'ACCORDER** au Comité de développement social de Villebois une subvention maximale de 10 000 \$ pour la réalisation de son projet « Une collation pour mettre d'aplomb les petits bedons - VIL »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.4. PDC-092 – FORMATIONS SUR LE BIEN-ÊTRE ET L'ARTISANAT – CHI-CHA**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** cette initiative favorise le bien-être ainsi que l'épanouissement d'une centaine de personnes en créant un espace pour la pratique du loisir culturel, de l'activité physique et de la saine alimentation leur permettant d'exercer leur mémoire, leur créativité et leur dextérité;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet favorise les échanges intergénérationnels et la transmission de connaissances entre les générations;

**CONSIDÉRANT QUE** cette programmation contribuera à faire connaître et à protéger le patrimoine culturel et artisanal.

**Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-04-06-12**

**D'ACCORDER** au Cercle de Fermières de Chibougamau une subvention maximale de 8 326 \$ pour la réalisation de son projet « Formations sur le bien-être et l'artisanat – CHI - CHA »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.5. PF-036 – 23<sup>E</sup> ÉDITION DU FESTIVAL EN AOÛT – CHI**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme pour les festivals et que des sommes y sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet favorise l'accès à la culture pour tous, par la tenue de cet événement gratuit;

**CONSIDÉRANT QUE** le festival fait rayonner les talents d'artistes locaux et régionaux et, par le fait même, renforce le sentiment d'appartenance à la région;

**CONSIDÉRANT QUE** cette initiative attire environ 6 000 festivaliers en plus de bonifier l'offre culturelle et touristique.

**Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Denis Lemoyne.**

Il est résolu :



**RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-04-06-13**

**D'ACCORDER** à la Ville de Chibougamau une subvention maximale de 30 000 \$ pour la réalisation de son projet « 23<sup>e</sup> édition du Festival en août - CHI »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.6. PF-037 – FÊTE NATIONALE 2023 – LSQ**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme pour les festivals et que des sommes y sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement festif et inclusif permettra aux résidants de réaffirmer leur sentiment d'appartenance à leur municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet répond à la priorité annuelle de l'ARBJ d'agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population.

**Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par M. Réal Dubé.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-04-06-14**

**D'ACCORDER** au Comité Fête nationale Quévillon une subvention maximale de 10 000 \$ pour la réalisation de son projet « Fête nationale 2023 - LSQ »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.7. PIEC-073 – RÉAMÉNAGEMENT DE LA CUISINE – CHI**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme d'infrastructures et équipements à vocation communautaire et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est nécessaire au maintien des services offerts par le promoteur;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux à réaliser dans la cuisine assureront un environnement sécuritaire et sain à la clientèle ainsi qu'aux employés.

**Sur proposition de M. Guy Lafrenière, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-04-06-15**

**D'ACCORDER** au Centre de la petite enfance Awash Utamet une subvention maximale de 11 997 \$ pour la réalisation de son projet « PIEC-073 – Réaménagement de la cuisine - CHI »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **6.8. PIEC-074 – REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS DÉSUETS**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme d'infrastructures et équipements à vocation communautaire et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** l'achat des nouveaux équipements assurera un environnement sécuritaire et favorable à l'épanouissement du personnel et de la clientèle;

**CONSIDÉRANT QUE** cette initiative garantira de meilleurs services aux sportifs de la région.

**Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Alain Poirier.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-04-06-16**

**D'ACCORDER** au Club de golf Chibougamau-Chapais inc. une subvention maximale de 10 000 \$ pour la réalisation de son projet « Remplacement d'équipements désuets - CHI »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **6.9. PSAE-023 - CONCERTATION MINIÈRE – REG**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de stimulation de l'activité économique et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de la mission de la Table jamésienne de concertation minière (TJCM) a un impact structurant sur le développement de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** les actions de la TJCM répondent aux priorités de développement concertées de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** la TJCM a développé un plan d'action détaillé pour les prochaines années.

**Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-04-06-17**

**D'ACCORDER** à la Table jamésienne de concertation minière, une subvention maximale de 450 000 \$ pour la réalisation de son projet « Concertation minière - REG », et ce, pour la période 2023-2026;

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à l'atteinte des objectifs prévus annuellement et sur approbation par l'Administration régionale Baie-James de la mise à jour du plan d'action annuel;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. DIVERS**

Aucun point n'est ajouté.

**8. QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question du public.

**9. PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le 15 juin 2023, à Chapais comme prévu au calendrier.

**10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour est épuisé.

**Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-04-06-18**

**DE LEVER** la séance à 11 h 10.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

René Dubé, président

---

Réal Dubé, secrétaire